

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/955

30 juin 2009

(09-3172)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

ÉTAT D'ALERTE AU COSTA RICA EN RAISON DE LA PRÉSENCE DE LA MOUCHE SUD-AMÉRICAINE DES FRUITS (*ANASTREPHA GRANDIS*) AU PANAMA

Communication présentée par le Costa Rica

La communication ci-après, reçue le 25 juin 2009, est distribuée à la demande de la délégation du Costa Rica.

1. La présence de la mouche sud-américaine des fruits (*Anastrepha grandis*) au Panama a mis en alerte les autorités phytosanitaires du Costa Rica, ce qui a entraîné l'intensification des mesures de quarantaine visant à éviter son introduction dans notre pays.
2. Selon des rapports officiels de l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), cet insecte a été détecté dans le district de Chepo et dans la province de Darién, zone du Panama limitrophe de la République de Colombie.
3. Le Département de la quarantaine végétale du Service phytosanitaire de l'État a communiqué des instructions au personnel de tous les points d'entrée dans le pays afin qu'il réalise une inspection minutieuse des produits d'origine végétale importés, qui doivent être accompagnés d'un certificat phytosanitaire officiel du pays d'origine et de la mention additionnelle suivante: "**Ce matériel provient d'une zone exempte d'*Anastrepha grandis*.**"
4. En outre, lorsque l'intention est d'introduire des matériaux sans le permis d'importation correspondant, ceux-ci devront être saisis et détruits au point d'entrée dans le pays.
5. Une analyse effectuée par le Service phytosanitaire de l'État indique que les conditions climatiques et commerciales de la région favorisent la dissémination du parasite, et le risque de son introduction sur le territoire national est donc élevé.
6. L'*Anastrepha grandis* est un parasite des cucurbitacées telles que la pastèque, le concombre, la courge, le potiron et le melon, entre autres. Le dommage principal est causé par la larve qui s'alimente à l'intérieur du fruit en détruisant la pulpe, rendant ainsi le fruit impropre à la consommation ou à la commercialisation. L'alimentation des larves entraîne souvent la chute prématurée des fruits et provoque leur pourrissement car des champignons ou des bactéries pénètrent par les petits orifices qu'elles font.
7. Le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA-APHIS) considère que ce parasite a une importance quarantenaire et mérite de retenir l'attention car il peut contaminer les cultures commerciales de melon. Ce fruit représente une source de devises importante pour notre pays car il est exporté vers les États-Unis et l'Europe.

8. La diffusion naturelle est due presque exclusivement à la mouche adulte, qui peut se déplacer sur plusieurs kilomètres. Il existe d'autres moyens de diffusion, tels que les fruits infestés de larves et la terre accompagnant les plantes, où peut se trouver l'insecte à l'état de cocon.
 9. Pour le moment, l'*Anastrepha grandis* a été signalée en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Paraguay, au Pérou, au Venezuela et au Panama.
-